



COMMUNE DE VILLAGE-NEUF
COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Note de présentation synthétique
(article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

INTRODUCTION

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

PRESENTATION GENERALE

Les résultats du compte administratif sont identiques au compte de gestion établi par le comptable public. Cette « double » comptabilité garantit la transparence et l'exactitude des comptes publics. Tandis que l'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses, le comptable public, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement, après avoir exercé sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, les contrôles visant à constater la régularité des opérations.

Les dépenses et recettes de l'exercice 2020 de la commune de Village-Neuf (prévisions budgétaires et réalisations) se décomposent selon la présentation générale suivante :

	Dépenses		Recettes		Résultat
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Fonctionnement	5 762 000,00 €	4 589 116,43 €	5 762 000,00 €	5 788 608,46 €	1 199 492,03 €
Opérations réelles	4 653 000,00 €	4 312 686,78 €	5 347 196,74 €	5 375 174,30 €	
Opérations d'ordre	1 109 000,00 €	276 429,65 €	3 000,00 €	1 630,90 €	
Résultat reporté			411 803,26 €	411 803,26 €	
Investissement	2 121 000,00 €	943 656,56 €	2 121 000,00 €	1 274 164,64 €	330 508,08 €
Opérations réelles	2 091 000,00 €	924 225,53 €	984 131,71 €	979 066,57 €	
Opérations d'ordre	30 000,00 €	19 431,03 €	1 136 000,00 €	294 229,78 €	
Résultat reporté			868,29 €	868,29 €	
Total	7 883 000,00 €	5 532 772,99 €	7 883 000,00 €	7 062 773,10 €	1 530 000,11 €
Opérations réelles	6 744 000,00 €	5 236 912,31 €	6 331 328,45 €	6 354 240,87 €	
Opérations d'ordre	1 139 000,00 €	295 860,68 €	1 139 000,00 €	295 860,68 €	
Résultat reporté	- €	- €	412 671,55 €	412 671,55 €	
Restes à réaliser (invest.)		1 140 000,00 €			- 1 140 000,00 €
Excédent de clôture					390 000,11 €

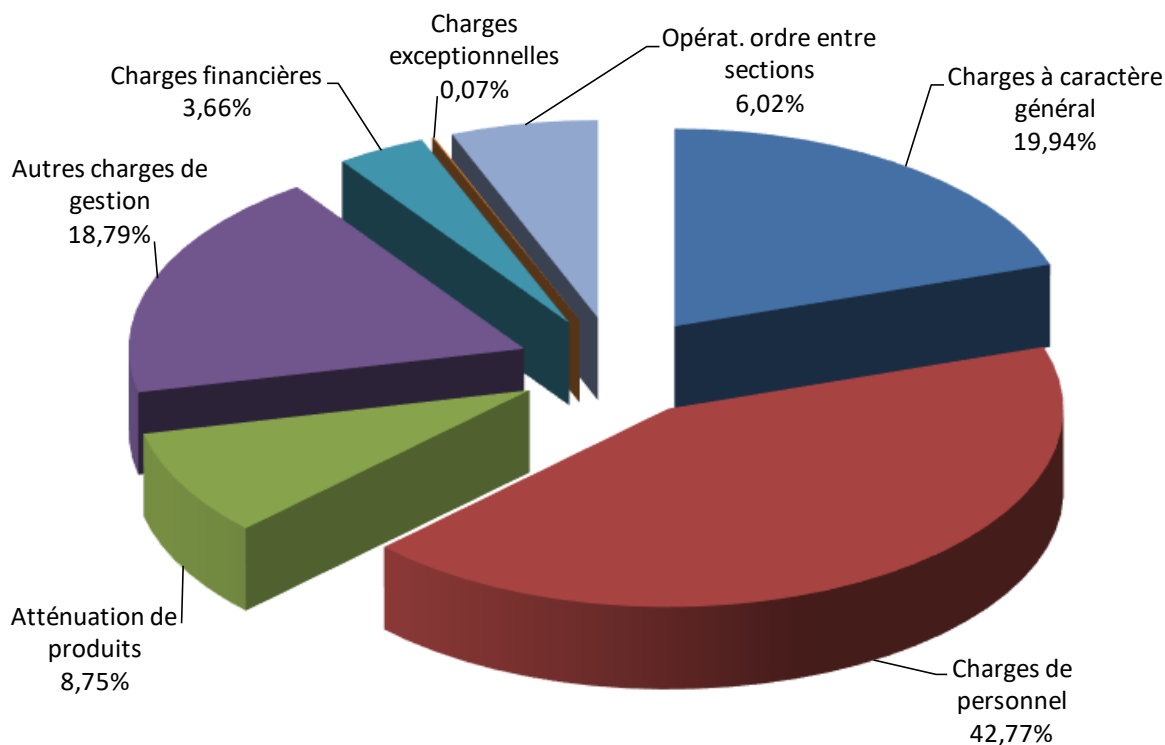
Dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 4 589 116,43 € et comprennent :


⇒ des opérations réelles pour 4 312 686,78 € ;

⇒ des dépenses d'ordre pour 276 429,65 €.

Le Conseil Municipal reçoit à chacune de ses séances le détail de l'ensemble des dépenses de fonctionnement mandatées par Mme la Maire, ordonnateur de la commune de Village-Neuf.



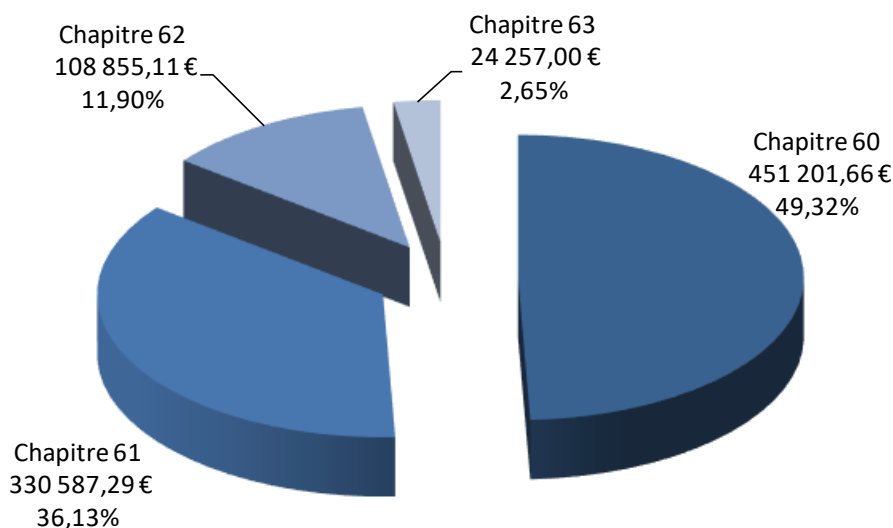
		Budget 2020	Réalisations 2020
011	Charges à caractère général	1 126 000,00 €	914 901,06 €
012	Charges de personnel	2 026 000,00 €	1 962 949,39 €
014	Atténuation de produits	406 000,00 €	401 425,74 €
65	Autres charges de gestion	896 000,00 €	862 394,81 €
66	Charges financières	168 000,00 €	167 846,22 €
67	Charges exceptionnelles	31 000,00 €	3 169,56 €
022	Dépenses imprévues	-	
Dépenses réelles totales		4 653 000,00 €	4 312 686,78 €
042	Opérat. ordre entre sections	274 000,00 €	276 429,65 €
023	Vir. à la section d'investiss.	835 000,00 €	
Dépenses d'ordre totales		1 109 000,00 €	276 429,65 €
TOTAL		5 762 000,00 €	4 589 116,43 €

 Les chapitres codifiés 02 ne font pas l'objet d'émission de titres ou mandats

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre globalisé regroupe :

- ↪ le chapitre 60 (à l'exception des comptes 6031) - Achats et variations des stocks - comprenant les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux fournitures diverses... ;
- ↪ le chapitre 61 - Autres charges externes - Services extérieurs - comprenant notamment les charges mobilières et immobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voiries, matériels et autres biens, les opérations de maintenance, les primes d'assurance, la documentation générale et les études non imputables en investissement, les formations, ... ;
- ↪ le chapitre 62 (à l'exception des comptes 621) - Autres charges externes - Autres services extérieurs - comprenant notamment les annonces et insertions, les publications, catalogues et imprimés, les cérémonies et réceptions, les frais d'affranchissement et de télécommunications,... ;
- ↪ les comptes 635 et 637 du chapitre 63 - Impôts, taxes et versements assimilés.



Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Ce chapitre globalisé regroupe :

- ↪ les comptes 621 - Personnel extérieur au service - du chapitre 62 pour 20 024,81 € ;
- ↪ les comptes 631 et 633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts et autres organismes) du chapitre 63 pour 30 297,99 € ;
- ↪ le chapitre 64 - Charges de personnel : 1 912 626,59 € décomposés entre les comptes :
 - 641 - Rémunérations du personnel (traitements et indemnités des personnels titulaires et non titulaires) ;
 - 645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance ;
 - 647 - Autres charges sociales ;
 - 648 - Autres charges de personnel.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Les crédits mobilisés à ce chapitre sont imputés aux comptes suivants :

- article 739115 : Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU d'un montant de 199 771,74 € ;
- articles 7391171 (dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs) : 469,00 € ;
- article 739223 : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) d'un montant de 201 185,00 €.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Ce chapitre, d'un montant de 862 394,81 €, se décompose selon la ventilation suivante :

- ↳ 84,01% pour les diverses subventions de fonctionnement (associations, CCAS et autres organismes publics) ;
- ↳ 2,60% pour les contributions aux organismes de regroupement (Brigade Verte, ...) ;
- ↳ 13,16% pour les indemnités et cotisations afférentes ;
- ↳ 0,23% pour les droits et licences de procédés logiciels (dématérialisation du contrôle de légalité et des marchés publics, espace de stockage de données).

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre correspond aux intérêts de la dette qui s'établissent à 167 846,22 €.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Les crédits dépensés pour 3 169,56 € correspondent aux remises gracieuses (loyers), à la refacturation par SLA des frais de gestion du dispositif de collecte des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), aux « bourses et prix » (lauréats du concours local du fleurissement) et aux titres annulés ou réductions de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

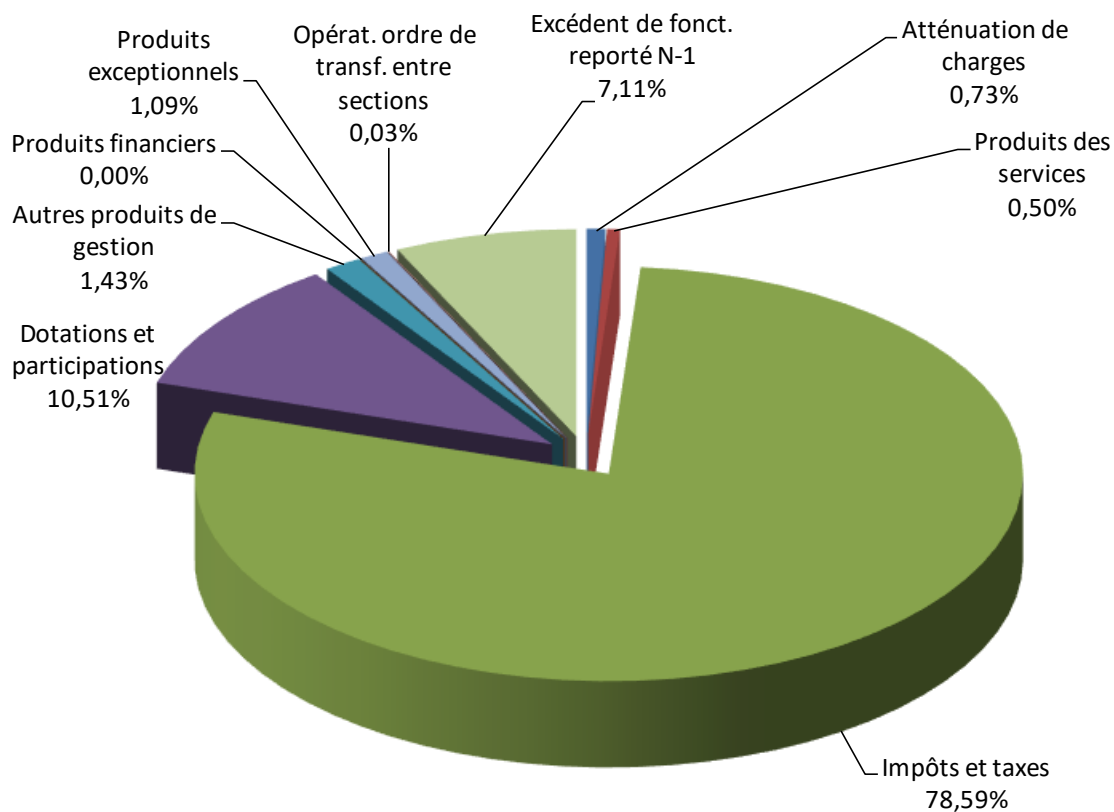
Ces opérations pour un montant de 276 429,65 € correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, aux charges à étaler et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (écritures non budgétisées constatant la sortie de l'actif d'un bien non amortissable à la date d'achat ou en cas de vente d'un bien immobilier). Ce chapitre constitue un autofinancement technique des dépenses d'investissement. Ces dépenses sont également reprises en recettes d'investissement au chapitre 040.

NB : Le chapitre 023 correspondant au virement à la section d'investissement (opération d'ordre) ne comporte que des prévisions sans exécution. Il ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice. Il est exécuté dans le cadre de l'affectation du résultat au cours de l'exercice suivant.

Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 5 788 608,46 € et comprennent :

- ⇒ des opérations réelles pour 5 375 174,30 € ;
- ⇒ des opérations d'ordre pour 1 630,90 € ;
- ⇒ un excédent de fonctionnement reporté de 411 803,46 €.



		Budget 2020	Réalisations 2020
013	Atténuation de charges	34 000,00 €	42 379,65 €
70	Produits des services	22 000,00 €	28 837,30 €
73	Impôts et taxes	4 629 000,00 €	4 549 194,79 €
74	Dotations et participations	519 000,00 €	608 513,53 €
75	Autres produits de gestion	81 196,74 €	82 867,68 €
76	Produits financiers	-	14,20 €
77	Produits exceptionnels	62 000,00 €	63 367,15 €
Recettes réelles totales		5 347 196,74 €	5 375 174,30 €
042	Opérat. ordre de transf. entre sections	3 000,00 €	1 630,90 €
Recettes d'ordre totales		3 000,00 €	1 630,90 €
TOTAL (exercice 2020)		5 350 196,74 €	5 376 805,20 €
R002	Excédent de fonct. reporté N-1	411 803,26 €	411 803,26 €
TOTAL (2020 + reports N-1)		5 762 000,00 €	5 788 608,46 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Ce chapitre globalisé d'un montant total de 42 379,65 € est essentiellement crédité par le compte 6419 correspondant notamment aux remboursements sur rémunérations du personnel.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre comprend les recettes des concessions du cimetière, les redevances et autres droits ainsi que les remboursements de frais (refacturation de charges diverses) pour un montant total de 28 837,30 €.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les comptes :

- 731 - Impôts locaux : 2 321 681,00 € comprenant l'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation ;
- 732 - Fiscalité reversée : 2 145 124,00 € correspondant au reversement de la fiscalité professionnelle perçue par Saint-Louis Agglomération (SLA) pour 1 671 841,00 € et 473 283,00 € provenant du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) ;
- 735 - Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle : 82 389,79 € correspondant au produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

Chapitre 74 - Dotations et participations

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les comptes :

- 741 - Dotation globale de fonctionnement : 36 606,00 € comprenant uniquement la Dotation de Solidarité Rurale DSR (la dotation forfaitaire, égale à 422 708,00 € en 2012, a diminué chaque année pour disparaître totalement depuis 2019) ;
- 744 - FCTVA : 7 372,12 € attribués par l'Etat sur la base des dépenses de fonctionnement de l'année N-2 éligibles au fonds.
- 747 - Participations : 166 578,36 € versés par l'Etat ou d'autres organismes (prestations versées par la CAF au titre du « contrat enfance jeunesse », redevance R2 du syndicat d'électricité) ;
- 748 - Autres attributions et participations : 397 957,05 € correspondant aux attributions de péréquation et de compensation (DCRTP, ...), à la dotation versée par l'Etat pour les frais inhérents au recensement de la population et à la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 85 418,00 € (recette imputable au compte 7381 du chapitre 73 jusqu'en 2019).

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles et de la redevance sur l'énergie hydraulique.

Chapitre 76 - Produits financiers

Chapitre 77 - Produits exceptionnels essentiellement crédité par les remboursements d'assurances suite à sinistres, par les pénalités de retard appliquées dans la comptabilité des marchés publics et pour l'encaissement des crédits des cessions d'immobilisation, la prévision budgétaire s'opérant au chapitre 024 des recettes d'investissement (chapitre budgétaire sans exécution comptable).

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : Ces opérations correspondent aux écritures d'ordre liées à la sortie de l'actif et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (ces recettes sont également reprises en dépenses d'investissement au chapitre 040).

Dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 943 656,56 € et comprennent des opérations réelles pour 924 225,53 € et des opérations d'ordre pour 19 431,03 €.

Les restes à réaliser constatés au 31/12/2020 d'un montant de 1 140 000 € constituent des crédits ouverts qui seront repris dans le budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal reçoit à chacune de ses séances le détail de l'ensemble des dépenses d'investissement mandatées par Mme la Maire, ordonnateur de la commune de Village-Neuf.

		Budget 2020	Réalisations 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	788,61 €
16	Emprunts et dettes assimilées	301 000,00 €	300 382,80 €
20	Immobilisations incorporelles	64 000,00 €	9 690,71 €
204	Subventions d'équipement versées	356 000,00 €	104 937,00 €
21	Immobilisations corporelles	864 000,00 €	210 126,10 €
23	Immobilisations en cours	501 000,00 €	298 300,31 €
Dépenses réelles totales		2 091 000,00 €	924 225,53 €
040	Opérat. ordre entre sections	3 000,00 €	1 630,90 €
041	Opérations patrimoniales	27 000,00 €	17 800,13 €
Dépenses d'ordre totales		30 000,00 €	19 431,03 €
TOTAL		2 121 000,00 €	943 656,56 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté N-1		
TOTAL (2020 + reports N-1)		2 121 000,00 €	943 656,56 €
Restes à réaliser (RAR)		- €	1 140 000,00 €
TOTAL (Réalisations + RAR)		-	2 083 656,56 €

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Les dépenses de ce chapitre correspondent aux reversements du trop-perçu de la taxe d'aménagement.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre correspond au remboursement des emprunts pour 299 802,80 € et des dépôts de garantie (caution) pour 580,00 €.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Ce chapitre finance les frais d'études préalables à une programmation imputable à la section d'investissement, les diagnostics avant travaux (relevés topographiques, ...), les frais d'insertion imputables à la section (avis d'appel public à la concurrence, ...) et l'acquisition et la formation d'utilisation des logiciels des matériels informatiques.

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées

Les dépenses de ce chapitre portent sur les subventions d'équipement attribuées par la commune aux personnes de droit privé (associations, bailleurs sociaux, conseil de fabrique de l'Eglise, ...) pour soutenir leurs investissements.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Ce chapitre correspond aux multiples investissements réalisés sur les bâtiments communaux, la voirie en agglomération et les acquisitions de biens mobiliers et immobiliers rentrant dans le patrimoine de la collectivité. Toutes ces dépenses figurent dans la liste communiquée aux membres du Conseil Municipal à chaque séance.

Il comprend entre autres :

- l'acquisition d'un terrain situé dans le périmètre des espaces naturels sensibles (décision d'acquisition prise par délibération du 3 octobre 2019) ;
- les agencements divers et aménagements de terrains : dispositifs de clôture et de barrières rue du Rhin et à l'entrée du complexe RiveRhin ;
- les travaux d'investissement sur les installations scolaires : Installation d'une structure de motricité et remplacement du système de sécurité incendie à l'école maternelle, mise en place de revêtements muraux, d'une horloge extérieure et du déploiement du réseau Wifi à l'école Schweitzer, interventions sur divers équipements (chaufferies, menuiseries, ...) ;
- les équipements du cimetière ;
- des travaux exécutés dans le complexe RiveRhin (installations électriques de sécurité, blocs de secours, rideaux métalliques côté cuisines, préfiltres pour désemboueurs), la maison communale (peinture des portes de garage), l'ancien presbytère (remplacement de la chaudière), les ateliers municipaux (remplacement de la chaudière et d'un chauffe-eau) et dans le centre pour l'enfance (plusieurs chauffe-eau sur différents sites de l'Accueil de Loisirs) ;
- les travaux d'investissement réalisés sur les immeubles de rapport (compteurs d'eau, un chauffe-eau, un portail) ;
- les installations générales, agencements et aménagements de diverses constructions, avec notamment des travaux de sécurisation en toiture de l'Eglise et de remplacement d'un système de mise en volée des cloches ;
- la réfection d'enrobés ponctuels dans plusieurs rues et de réhabilitation de chemin et aire de retournement ;
- les installations de voirie (marquage, panneaux routiers, mobilier urbain), notamment l'installation de dispositifs de ralentissement (coussins berlinois) ;
- les travaux portant sur le réseau et les installations d'éclairage public (mise aux normes et modernisation de l'éclairage public) ;
- le remplacement du matériel de défense incendie (extincteurs, poteaux d'incendie) conformément à la périodicité réglementaire ou en cas de défectuosité ou de mise aux normes ;
- la fourniture et la pose de panneaux de signalisation, l'acquisition de matériels et outillages divers (aspirateur à feuilles, broyeur à fléaux, taille-haie et sécateur électriques, ...) ;
- les investissements sur les matériels de transports pour les services techniques ;
- les matériels informatiques (y compris câblages), notamment un écran interactif pour l'école Schweitzer ;
- les autres immobilisations corporelles : matériels scéniques, compresseur d'armoire frigorifique, batteries de nacelle, distributeurs de gel hydroalcoolique, aiguille passe-câbles, lave-linge pour le complexe RiveRhin, projecteur pour les fêtes de fin d'année, ...

Les crédits budgétisés et non consommés (opérations engagées mais non mandatées en 2020, dépenses décidées mais non exécutées à la clôture de l'exercice) sont inscrits dans l'état des restes à réaliser constatés au 31/12/2020 et seront repris dans le budget primitif 2021.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Les dépenses de ce chapitre correspondent aux travaux et honoraires des opérations suivantes :

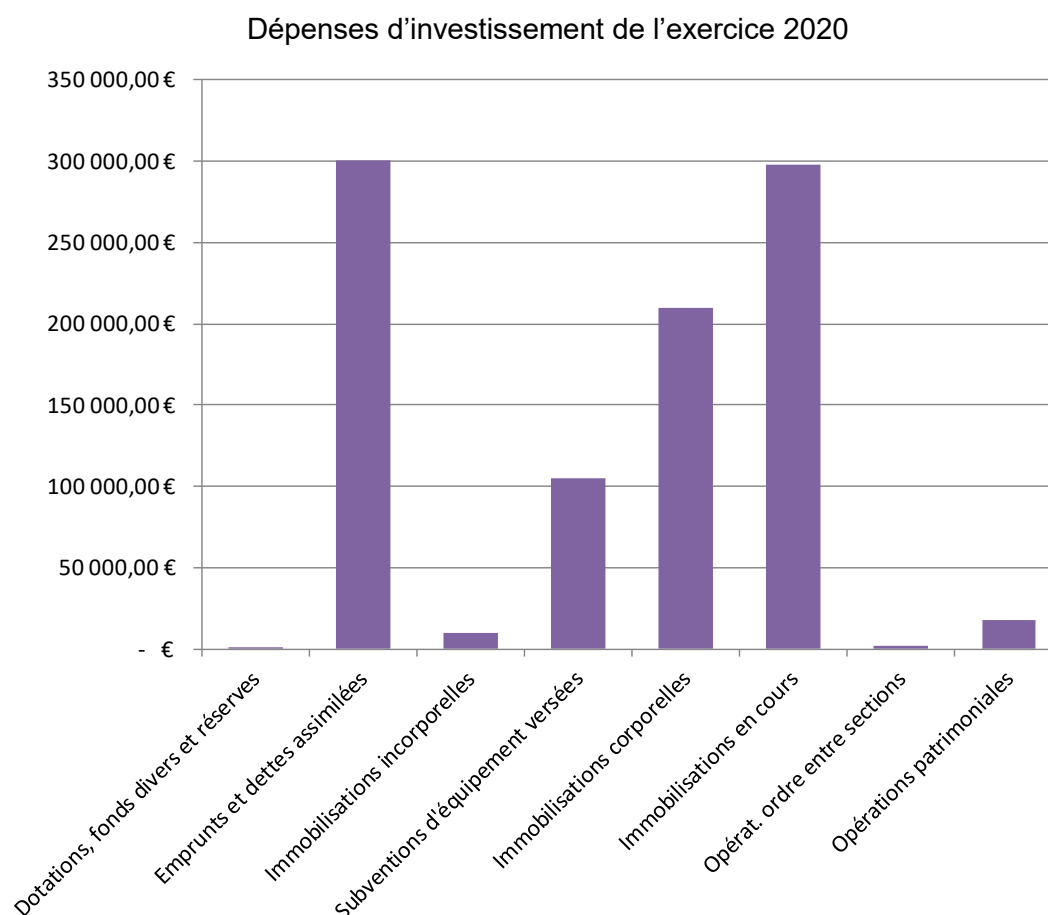
- extension et réhabilitation de l'école Schweitzer (solde) et acquisition du mobilier ;
- réaménagement de la rue de la Paix et d'une section de la rue des Alliés et de la rue des Vosges (solde) ;
- mise aux normes et remplacement de la chaufferie de l'école maternelle Lina Ritter (solde) ;
- enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication dans la rue des Castors et la rue des Landes.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ces opérations correspondent aux écritures d'ordre liées à la sortie de l'actif et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (ces dépenses sont également reprises en recettes de fonctionnement au chapitre 042).

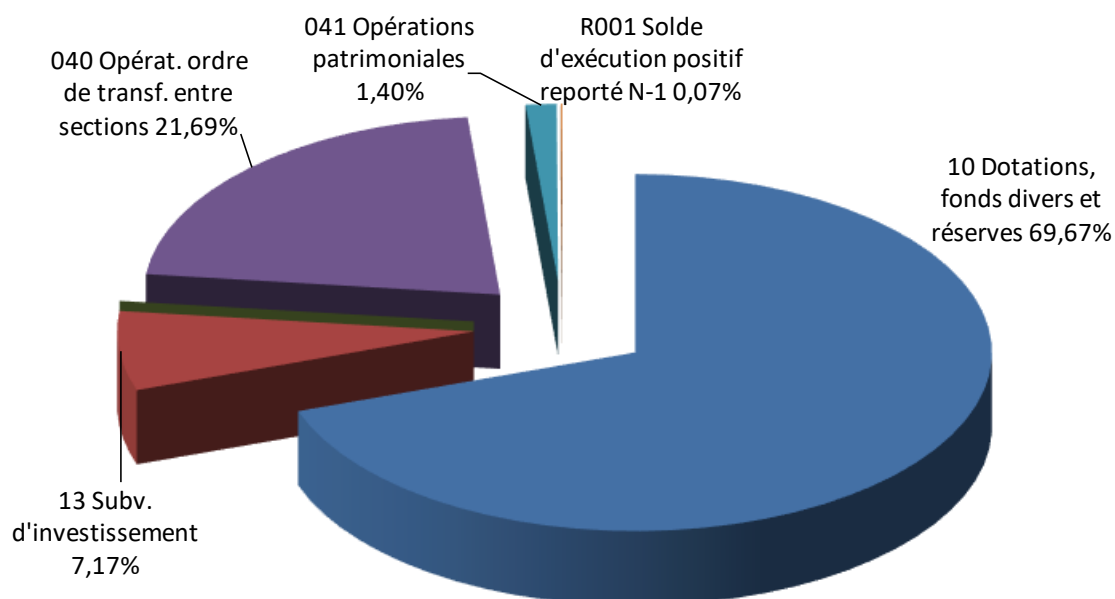
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Ces dépenses correspondent aux frais d'études et d'insertions virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisations en cours (opérations d'ordre budgétaire).




Recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 1 274 164,64 €. Elles comprennent des opérations réelles pour 979 066,57 €, des opérations d'ordre pour 294 229,78 € et un excédent d'investissement reporté de 868,29 €.



		Budget 2020	Réalisations 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	885 131,71 €	887 661,57 €
13	Subv. d'investissement	91 000,00 €	91 405,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	6 000,00 €	- €
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00	
Recettes réelles totales		984 131,71 €	979 066,57 €
040	Opérat. ordre de transf. entre sections	274 000,00 €	276 429,65 €
041	Opérations patrimoniales	27 000,00 €	17 800,13 €
021	Vir. de la section de fonctionnement	835 000,00 €	
Recettes d'ordre totales		1 136 000,00 €	294 229,78 €
TOTAL (exercice 2020)		2 120 131,71 €	1 273 296,35 €
R001	Solde d'exécution positif reporté N-1	868,29 €	868,29 €
TOTAL (2020 + reports N-1)		2 121 000,00 €	1 274 164,64 €
Restes à réaliser (RAR)		- €	- €
TOTAL (Réalisations + RAR)		-	1 274 164,64 €

 Les chapitres codifiés 02 ne font pas l'objet d'émission de titres ou mandats

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Les produits de ce chapitre proviennent du fonds de compensation de la TVA (10,97%), de la taxe d'aménagement (4,75%) et des excédents de fonctionnement capitalisés (84,28%).

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

La subvention perçue d'un montant de 91 405 € correspond au versement de Saint-Louis Agglomération au titre du fonds de concours pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école Schweitzer.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Aucun emprunt n'a été contractualisé en 2020.

Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations

La prévision des cessions d'immobilisation se fait grâce à la ligne budgétaire 024. Seuls sont prévus les montants des cessions estimés sans plus ou moins value. C'est un chapitre sans exécution : le schéma d'écritures complet des cessions d'immobilisations est mouvementé au stade de l'exécution de la cession patrimoniale.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ces opérations pour un montant de 276 429,65 € correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi qu'aux charges à étaler. Ce chapitre constitue un autofinancement technique des dépenses d'investissement. Ces recettes sont également reprises en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

NB : Le chapitre 021 correspondant au virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre) ne comporte que des prévisions sans exécution. Il ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Ces dépenses correspondent aux frais d'études et d'insertions virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisations en cours (opérations d'ordre budgétaire). Elles sont également reprises en dépenses d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT

Les résultats globaux de la section de fonctionnement et de la section d'investissement peuvent se résumer comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats reportés	411 803,26 €	868,29 €
Recettes de l'exercice 2020	5 376 805,20 €	1 273 296,35 €
Dépenses de l'exercice 2020	-4 589 116,43 €	-943 656,56 €
Restes à réaliser en recettes	-	-
Restes à réaliser en dépenses	-	-1 140 000,00 €
Résultats de clôture au 31/12/2020	1 199 492,03 €	-809 491,92 €

L'excédent de la section de fonctionnement couvrant le déficit d'investissement, il convient de prélever la somme de 809 491,92 € de cet excédent et de l'affecter au financement de la section d'investissement (compte 1068).

L'excédent global de l'exercice 2020 est donc de :

Excédent de fonctionnement :	+ 1 199 492,03 €
Déficit d'investissement :	- 809 491,92 €
	<hr/>
	+ 390 000,11 €